

Conseil Communautaire
Séance du 29 Septembre 2022

Délibération N° 2022 09 068 : Patrimoine - Finances – Exonération de loyer

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIÉRE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

Monsieur le Président expose :

La Communauté de Communes a conclu avec Madame CLEMENT Pierrette, un bail d'habitation pour le logement situé 6 rue de Belleville au Grand-Lucé, à compter du 1^{er} novembre 2028.

Durant la période d'hiver 2019-2020, une défaillance du système de chauffage a contraint la locataire à quitter provisoirement son domicile dans l'attente du remplacement de la chaudière.

Afin de compenser cette absence de jouissance du bien, un dégrèvement exceptionnel du montant d'un loyer mensuel a été accordé à Mme CLEMENT par délibération n°2020 06 030 du 25 juin 2020.

Considérant la demande de Mme CLEMENT de bénéficier à nouveau d'un dégrèvement de loyer afin de compenser la surfacturation de ses consommations de gaz durant l'hiver 2019-2020 occasionnée par la défaillance du système de chauffage et d'un défaut d'isolation des caissons de volets roulants ;

Considérant la démarche entreprise auprès du Conciliateur de Justice et les échanges entretenus avec celui-ci pour trouver une solution amiable à la réclamation de Mme CLEMENT ;

Considérant qu'en sa qualité de propriétaire, la Communauté de Communes a le devoir d'assurer la jouissance en toute quiétude de son locataire, et qu'il lui revient la charge de procéder à toute grosse réparation ;

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

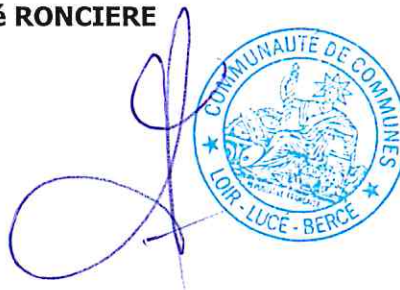
1. Décide d'accorder à Madame Pierrette CLEMENT, locataire du logement situé 6 rue de Belleville au Grand-Lucé, un dégrèvement de 845,67 €, correspondant à un mois et demi de loyer.
2. Charge M. le Président ou son représentant d'assurer l'exécution de la présente mesure de dégrèvement, et de signer avec M. le Conciliateur de Justice tout protocole transactionnel afférent.

Adopté à l'unanimité.

Interventions en séance :

M. GRUAU demande pourquoi on ne vend pas ce logement. Il lui est expliqué que ce logement est lié au bâtiment du service d'eau. En l'état actuel des circonstances, il n'est pas d'actualité de mettre en vente le bâtiment du service d'eau.

Le Président
M. Hervé RONCIERE



Secrétaire de séance
Gyriam MARTINEAU

